

Bachelier en Agronomie orientation TA

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE			
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : agro.montignies@helha.be	

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AT 307 Gestion d'entreprise			
Ancien Code	AGTA3B07	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CITA3070		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Elise SCHNEIDESCH (schneidesche@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'unité d'enseignement "gestion d'entreprise" a pour but de donner à l'étudiant différents outils lui permettant de gérer ou de s'intégrer au mieux dans une entreprise.

A cet effet, le cours est divisé en les parties suivantes :

- **devenir indépendant et ouvrir sa société** : les bases concernant la création et la gestion d'une entreprise seront travaillées : différence entre personne physique et SRL, l'influence du régime matrimonial sur les biens de chacun des partenaires en cas de faillite,...
- **législation et introduction au droit** : droit civil, droit pénal, contrat de travail et fiche de paie, Loi du Bien-être animal, responsabilité civile et pénale en cas de litige,...
- **gestion de refuge** : passage en revue des postes différents de frais, des méthodes de détention et de soin à prodiguer aux animaux, des Arrêtés Royaux en vigueur qui déterminent les différentes obligations en la matière.
- **ferme pédagogique et ferme d'animation** : passage en revue des Arrêtés Royaux en vigueur qui déterminent les différentes obligations en la matière.
- **facturation** : la TVA, les mentions obligatoires sur une facture.

la législation en matière de gestion d'un refuge, de pensions ou d'élevage pour animaux domestiques sera abordée.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**

- 1.2 Élaborer des documents didactiques et des fiches techniques relatives aux produits et aux services et adaptés à des publics cibles spécifiques
- 1.4 Choisir et utiliser les systèmes d'informations et de communication adaptés

Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 2.2 Développer un esprit critique
- 2.3 S'adapter aux évolutions technologiques, économiques et sociétales

Compétence 3 **Maîtriser les principes de base de la gestion**

- 3.1 S'informer des aspects légaux et réglementaires de son activité (aspects économiques, social, et de production) et les appliquer

Compétence TA **Assurer la santé et le bien-être des animaux de rente, d'élevage, de laboratoire, de compagnie et en captivité**

TA 6.3 Assister le médecin vétérinaire dans l'exercice de sa profession et dans le respect de la législation en vigueur

TA 6.4 Participer à la mise en œuvre des conditions nécessaires au déroulement de la reproduction et de l'élevage des animaux

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant :

- **décrit** les différentes notions relatives à la création et à la gestion de l'entreprise , les différentes étapes de création d'entreprise , ce qu'est une franchise, ce qu'est un acte de constitution et sa composition,...
- **distingue** la différence entre profession et statut social, profession libérale, salarié et fonctionnaire, personne physique et personne morale, les différents régimes de contrat de mariage et leurs conséquences sur le patrimoine de chacun des époux, les différentes assurances dont l'indépendant a besoin,etc.
- **énonce** ce qu'est un lien de subordination, les conditions d'accès pour devenir indépendant en Belgique,etc.
- **est capable de créer** une facture et maîtrise les calculs de la TVA.
- **est capable d'analyser** et soulever les points manquants ou incorrects d'une fiche de paie basique.
- **maîtrise les aspects législatifs** relatifs aux agréments des infrastructures animalières type refuges, pensions,...
- **est capable d'argumenter** , à partir de texte des lois relatifs au secteur animalier, si une proposition est vraie ou fausse .

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGTA3B07A Gestion d'entreprise

30 h / 3 C

Contenu

- L'entreprise: Principe, différents types, fonctionnalité...etc
- La création d'entreprise : quelles formes juridiques, pourquoi, comment, à quel prix ?
- introduction au droit: contrats, droit civil, droit pénal, et assurances diverses
- Être capable d'émettre des factures et de comprendre les notions de TVA
- La législation dans le cadre d'agréments pour infrastructures animalières (pensions, refuges, commerces...)
- Distinction ferme pédagogique / ferme d'animation
- notion de comptabilité en lien avec la facturation.

Démarches d'apprentissage

- Exposé magistral sous forme d'une présentation PPT (parfois syllabus suivant les chapitres et complexité de la matière)
- Diapositives PPT disponibles sur ConnectED, à compléter lors de l'exposé
- Séances de quiz
- Séances de classe-inversée (auto-apprentissage sur base de supports suivi d'un retour réflexif en classe)

Dispositifs d'aide à la réussite

- Diapositives PPT disponibles sur ConnectED, à compléter lors de l'exposé
- Séances de quiz
- Séances de classe-inversée (auto-apprentissage sur base de supports en vidéo disponibles en streaming en ligne,suivi d'un retour réflexif en classe avec activités ludiques différentes à chaque seance: Wooclap, retour meta-réflexif, challenges par binomes, QCM, situations à résoudre,...)

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Diapositives PPT disponibles sur ConnectED, à compléter lors de l'exposé
- Documents téléchargeables sur les sites qui seront vus dans le cadre du cours (BCE, SPF,...)
- Examens résolus issus des années précédentes

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation au Q1:Examen écrit représentant 100% de la cote du Q1 (qcm à points négatifs + questions de réflexion+ argumentation à partir d'un recueil de textes de lois du secteur animalier vu en cours)

Evaluation au Q3 :Examen écrit représentant 100% de la cote au Q3 (qcm à points négatifs + questions de réflexion + argumentation à partir d'un recueil de textes de lois du secteur animalier vu en cours)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Les demandes de dispense ne sont accordées que dans les conditions suivantes: avoir suivi un cours au contenu **similaire** (pas de gestion d'entreprise généraliste, car le contenu du cours est axé pour votre option : assurances et litiges avec les animaux, gestion de refuges, fermes pédagogiques, facturation dans le milieu animalier,...)

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).